



Prévention des chutes et réduction des blessures

Qu'est-ce que c'est ?

La réduction des blessures causées par les chutes peut améliorer la qualité de vie, prévenir la perte de mobilité et la douleur chez les usagers ou résidents et réduire la durée de l'hospitalisation et les coûts. La prévention des chutes et la réduction des blessures c'est la mise en œuvre d'une approche coordonnée tout en reconnaissant les besoins uniques dans les différents services ou milieux. Pour ce faire, il est important de déterminer et d'adopter des mesures de précautions pour tous les usagers, peu importe le risque de chute. L'évaluation des risques, c'est cerner et réduire les risques liés à la sécurité de chaque type de clientèle.

Que devons-nous faire ?

- Mettre en application une approche documentée et coordonnée de prévention des chutes.
- Identifier les populations qui sont à risque de faire des chutes.
- S'assurer que l'approche répond aux besoins spécifiques de ces populations.

Saviez-vous que ?

Près de 8 000 chutes d'usagers ont été déclarées en 2020-2021 dans notre CISSS. Il s'agit du type d'accident le plus fréquent dans nos installations.

Où en sommes-nous ?

La page intranet «Prévention des chutes» contient tous les outils cliniques et de communication soutenant la prévention des chutes. Les secteurs déployés sont les services ambulatoires et externes, les hôpitaux, les URFI-UTRF et les services résidentiels en dépendance, les CHSLD, l'unité Saint-Charles et le Foyer de groupe de Longueuil (DPD).

Les procédures, les formulaires cliniques, les aide-mémoires, l'information à remettre à la clientèle et les affiches à utiliser selon les milieux s'y retrouvent. Des formations sont disponibles sur l'ENA afin de bien outiller le personnel de certains secteurs d'activités.

Les suivis :

- Suivi des indicateurs de chutes avec conséquences à chaque période.
- Chaque chute déclarée est analysée et les mesures correctives sont mises en place, si nécessaire.
- Des audits* sont réalisés deux fois par année afin de vérifier la conformité aux processus de prévention des chutes et des plans d'action sont élaborés, si nécessaire, par le chef.

* Un audit clinique est une méthode d'évaluation des pratiques qui mesure les écarts entre la pratique réelle observée et la pratique attendue.

Pour plus d'information :

Josée Ferland, conseillère-cadre
en soins spécialisés - DSHAPPA (DSIEU)